COMMUNE DE BREIL SUR ROYA 06540

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 septembre 2010

Le Conseil Municipal de la Commune de Breil sur Roya s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le 23 septembre 2010 sur convocation et sous la présidence de Monsieur Joseph GHILARDI Maire.

Etaient Présents: Mr Joseph GHILARDI Maire, Mr Joseph REY 1^{er} Adjoint, Mme Marie-Lou ALLAVENA, Mr Francis FRECOURT, Mr Georges POMAREDE, Mme Anne-Marie ANGELINI, Mme Cécile BACHET, Mr Gentil DOMESOR, Mme Michèle ERCOLE, Mr Michel MASSEGLIA, Mme Mireille PALLANCA, Mr Alain RAVIOLA, Mr Paul REY, Mr Henri SOFFLICHI, Mme Josiane VACCARI.

Etaient absents-excusés: Mr Abdel DJEROUROU donne pouvoir à Mr Georges POMAREDE, Mr Michel JOUVE donne pouvoir à Mr Joseph REY, Mr Pierre OZENDA donne pouvoir à Mr Joseph GHILARDI, Mme Claire ROSTAGNI donne pouvoir à Mme Mireille PALLANCA.

Secrétaire de Séance : Cécile BACHET.

Informations:

•Cautionnement bancaire

ERILIA demande à la Commune une caution bancaire à 100% pour la rénovation de 2 logements sociaux.

Monsieur le Maire, précise que compte tenu des investissements à venir il préfère que cette caution ne soit pas donnée au motif d'une meilleure analyse des risques financiers par nos banquiers.

Refusé à l'Unanimité

•Plan Départemental d'Elimination des Déchets

Monsieur Michel MASSEGLIA, précise qu'une réunion de concertation entre élus serait souhaitable afin d'éclairer les conclusions de l'enquête publique.

Monsieur le Maire, précise les contours de ce plan et approuve le principe de cette réunion.

Approuvé à l'Unanimité

•Intercommunalité

Monsieur Michel MASSEGLIA, précise qu'il serait souhaitable de faire à chaque Conseil une évaluation de l'état d'avancement de ce dossier.

Monsieur Francis FRECOURT, précise qu'il souhaiterait une Motion motivant la délibération unanime du Conseil Municipal exprimant sa volonté de création d'une Communauté de Communes de la Roya.

Monsieur le Maire, précise que les Communes vont délibérer dans le même sens que la délibération de Breil pour une Communauté de Communes de la Roya.

Monsieur le Maire, soumet au vote la volonté de rédaction d'une Motion. Approuvé à l'Unanimité

•Versement subvention exceptionnelle Association Amicale des Pompiers.

Monsieur le Maire, propose de verser à titre exceptionnel, une subvention de 400,00€ à l'association l'Amicale des Pompiers pour assistance mise en place de stages formation 1^{er} secours.

Approuvé à l'Unanimité

•Droit de chasse sur les terrains communaux

Monsieur Joseph REY 1^{er} adjoint, précise que la Société de chasse La Grive payait un droit pour l'exercice de la chasse sur les terrains communaux jusqu'en 2006.

Suite à des problèmes financiers, le Président de l'époque avait demandé l'exonération du montant de cette location.

Le nouveau bureau, représenté par son Président Mr Jean-Pierre REY nouvellement élu, a décidé de faire une demande pour bénéficier du droit de chasse sur les terrains communaux afin d'exercer ce sport en toute légalité.

Devant le montant qui était facturé auparavant et la subvention octroyée par la commune, il a été décidé de remettre cette question au prochain Conseil Municipal après avoir eu une entrevue avec le Président de la société de chasse La Grive.

Approuvé à l'Unanimité

•Location de pâturages

Monsieur Joseph REY 1^{er} adjoint, présente la demande de Madame Sabine SOLDATI éleveur caprins, de louer des parcelles communales au lieu dit Praghiou, pour une surface d'environ 54 Ha au prix de 2,00€ Ha + 10,00€ de frais d'émission de titre.

Approuvé à l'Unanimité

Liste des décisions valant délibérations prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code des Communes.

01 Juin 2010	: Contrat de maintenance informatique avec la société Infolease Prestation: Maintenance du parc informatique de la commune Coût: 6.825,00€ Durée: 1 an renouvelable par reconduction expresse. Prend effet au 01 juin 2010
22 Juin 2010	: Convention d'adhésion à la mission de conseil et d'assistance précontentieuse et contentieuse en ressources humaines du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriales des Alpes-Maritimes Participation financière: 500,00€ pour les cinq premières heures d'intervention et 100,00€ pour chaque heure supplémentaire. Les tarifs pourront être réévalués annuellement après en avoir averti la commune. Durée: 3 ans à compter du 1er juillet 2010
25 Juin 2010	: Contrat de prêt de 75.000€ Travaux et restauration chapelle Ste Catherine du Budget communal avec Dexia Crédit Local Montant: 75.000,00€ Durée: 20 ans Périodicité: Trimestrielle Taux fixe: 2.59% base de calcul des intérêts: par dérogation aux conditions générales, les intérêts de la tranche d'amortissement sont décomptés sur des mois forfaitaires de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours Echéances constantes Date de versement des fonds: 08/07/2010
25 Juin 2010	: Contrat de prêt de 205.000€ Travaux restauration chapelle Ste Catherine du Budget communal avec Dexia Crédit Local Montant: 205.000,00€ Durée: 20 ans Périodicité: Trimestrielle Taux fixe: 3.54% base de calcul des intérêts: par dérogation aux conditions générales, les intérêts de la tranche d'amortissement sont décomptés sur des mois forfaitaires de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours Echéances constantes Date de versement des fonds: 08/07/2010

29 Juin 2010	:	Convention de location d'un appartement situé Route St Pierre à un agent communal Location : 300€/mois Electricité et chauffage compris Redevance eau potable à la charge du locataire Durée : Prend effet à compter du 01 juillet 2010
29 Juin 2010	:	Convention de location d'un appartement situé Route St Pierre à un agent communal Location : 400€/mois, électricité et chauffage compris La redevance eau potable est à la charge du locataire Durée : 1an, prend effet à compter du 01 juillet 2010
30 Juin 2010	:	Convention de location d'un appartement sis au 1er étage de l'Ecole Primaire Jean Moulin à un professeur des écoles Location : 400€/mensuelle toutes charges comprises Durée : Prend effet au 01 juillet 2010 pour se terminer le 30 juin 2011
30 Juin 2010	:	Convention de location d'un appartement sis au 1er étage de l'Ecole Primaire Jean Moulin à un professeur des écoles Location: 400€/mensuelle toutes charges comprises Durée: Prend effet au 01 juillet 2010 pour se terminer le 30 juin 2011
13 Juillet 2010	:	Convention de formation avec Institut de formation technique et de sécurité – IFTS, pour 5 agents de la commune – service technique. Prestation: Formation à l'utilisation en sécurité des équipements de travail mobiles automoteurs et des appareils de levage de charges ou de personnes avec préparation aux épreuves d'examen du CACES R390 pour un agent communal. Durée: 25 juin 2010
		Coût : Participation financière au titre de l'action réalisée sera de 891,00€ selon les termes de la convention précitée.
13 Juillet 2010	:	Convention de formation avec l'institut de formation technique et de sécurité – I.F.T.S pour cinq agents de la commune – service technique Intitulé du stage : formation à l'utilisation en sécurité des équipements de travail mobiles automoteurs et des appareils de levage de charges ou de personnes avec préparation aux épreuves d'examen du CACES Durée : le 25 juin 2010 Coût : Participation financière au titre de l'action réalisée sera de 1.188,00€ selon les termes de la convention précitée.

20 août 2010	:	Convention de formation professionnelle continue avec l'Office International de l'eau Prestation: Formation ayant pour thème « initiation aux marchés publics de travaux : eau et assainissement Durée: Lundi 20 septembre à 14H00 au Vendredi 24 septembre 2010 à 12H00, soit 4 jours Coût: Participation financière au titre des actions réalisées sera de : 1.694,73€ selon termes de la convention précitée.
20 août 2010	:	Convention de formation professionnelle continue avec l'Office International de l'eau Prestation: Formation ayant pour thème « initiation aux marchés publics de travaux : eau et assainissement Durée: Lundi 27 septembre à 14H00 au Vendredi1er octobre 2010 à 12H00, soit 4 jours Coût: Participation financière au titre des actions réalisées sera de : 1.467,49€ selon termes de la convention précitée.
31 août 2010	:	Convention de formation avec l'organisme APAVE SUDEUROPE SAS pour un agent de la commune affecté au service Eau & Assainissement. Prestation: « Préparation à l'habilitation du personnel électricien intervenant en basse tension et/ou haute tension. Durée: du 07 septembre 2010 au 09 septembre 2010 Coût: Participation financière au titre de l'action réalisée de 1.030,00€ H.T + TVA au taux en vigueur selon termes de la convention précitée.
03 septembre 2010	:	Convention de formation pour le personnel de la Maison des Bambins avec Magali COLASANTE-CASCIARO psychologue formatrice Prestation: Formation visant à réaliser une analyse des pratiques professionnelles pour les agents communaux du service Crèche. Durée: Les 25 et 26 octobre 2010 Coût: Participation financière au titre des actions réalisées, frais de déplacement et d'hébergement compris sera de 710,00€/jour, soit 1.420,00€ TTC selon les termes de la convention précitée.
20 Septembre 2010	:	Convention de location de locaux à la SCM des Docteurs Beucler, Di Vincenzo, Mézier Location de locaux situés au 1er étage de l'ensemble immobilier situé à Breil sur Roya-255, Bld Jean-Jaurès Coût: 600,00€ charges d'électricité comprise. Durée: Prend effet à compter du 06 septembre 2010 jusqu'au 05 septembre 2011.

Approbation du Procès Verbal de la Séance du 24 Juin 2010. Le Procès Verbal de la séance du 24 Juin 2010 est **Approuvé à l'Unanimité.**

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1 - Admission en non valeur U.S.B.T.P.

Sur proposition de Monsieur le Trésorier, par courrier explicatif en date du 14 Juin 2010 émanant de la Direction Générale des Finances Publiques de Bar sur Loup, il y a lieu d'admettre en non valeur les Taxes d'urbanisme (TLE) au nom de :

USBTP

49 BD DELFINO

06300 NICE

Concernant le permis de construire N° PV 02302B9001 pour un montant total de :10.495,00€

Approuvé à l'Unanimité

2 - Subventions à la coopérative scolaire de l'école maternelle et de l'école Primaire pour acquisition matériel.

Monsieur le Maire, propose la participation de la Commune au titre des fournitures scolaires pour un montant de 39,00€ par enfant pour l'école Maternelle et l'école Primaire.

Ces fonds seront virés sur les comptes respectifs de la coopérative scolaire.

Approuvé à l'Unanimité

3 - Versements subventions pour ravalement de façades.

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal le versement de la subvention municipale pour ravalement de façades à :

-FAGGIO Elvino Rue Rastello à PIENE HAUTE

Approuvé à l'Unanimité

4 - Demande de subvention au Conseil Général pour sécurisation chemin de l'Orneglia.

Monsieur le Maire, précise qu'une rehausse du garde-corps s'impose au niveau réglementaire. Le montant des travaux s'élève à 7.500,00€ H.T.

A ce titre, **Monsieur le Maire** propose de demander au Conseil Général une subvention correspondant à 50% du montant H.T de la dépense.

Approuvé à l'Unanimité

5 - Acceptation d'un Don à la Commune.

L'association Soucéta Brïienca fait un don à la Commune de 5.000,00€ pour la réfection des remparts situés entre la porte de Gênes et la Chapelle Saint Antoine l'Ermite.

A ce titre, **Monsieur le Maire** propose de demander l'autorisation d'accepter ce don et remercie l'association de l'intérêt qu'elle porte à la conservation du patrimoine breillois.

Mr Michel MASSEGLIA, précise que l'aval des Monuments Historiques s'impose.

Monsieur le Maire, précise que notre maçon compagnon de France apportera une contribution préservant le caractère historique dans les règles de l'art.

Approuvé à l'Unanimité

6 - Subventions aux Associations -3ème Liste.

Madame Anne-Marie ANGELINI Conseillère Municipale, présente les demandes débattues par la Commission Municipale. Les subventions suivantes ont été adoptées :

- Association du Canal du Mont Approuvé à l'Unanimité 610,00€

- <u>Association des Amis du Rail Azuréen</u> **Approuvé à l'Unanimité**

150,00€

- <u>CUMA oléicole de Breil sur Roya</u> **Approuvé à l'Unanimité** Idem au tarif horaire de 2009

- <u>Association Notre Dame du Mont</u>

Refusé, une voix pour

Une majorité d'élus s'est exprimée sur le fait que cette association à 1 an d'existence et que tous les travaux sur l'édifice Notre Dame du Mont ne peuvent-être réalisés qu'avec l'aval des Monuments Historiques.

7 - Grosses réparations sur la piste agricole forestière du Bois Noir – Demandes de subventions au Conseil Général et au Conseil Régional.

Monsieur Joseph REY 1^{er} adjoint, informe qu'en 2004 lors des travaux d'aménagement de la forêt communale, une piste à grumier a été construite.

Après les intempéries et les grosses chutes de neige de l'hiver 2005, un glissement de terrain a eu lieu de part le relief. Les services de l'Etat par l'intermédiaire du CNASEA sont venus contrôler la fin de chantier. Il a été constaté qu'en ce lieu, la piste ne correspondait plus au gabarit prévue (4,50m de large). Il a alors été demandé de la remettre en état, faute de quoi nous étions mis en demeure de rembourser la subvention venue de l'Europe. Vu l'urgence, il a été demandé un devis à une entreprise de travaux publics correspondant à un montant global de 11.000€ H.T qui a effectué le chantier.

Une subvention est demandée auprès du Conseil Général et du Conseil Régional.

Approuvé à l'Unanimité

8 - Décisions Modificatives Budgétaires (pièces jointes n°8):

- •Budget Commune
- •Budget de l'Eau

Approuvé à l'Unanimité

9 - Droit de pâturage.

Monsieur Joseph REY 1^{er} adjoint, informe le conseil que suite à une réunion sur l'alpage de l'Authion entre la Commune, le Parc National du Mercantour, l'Office Nationale des Forêts et Mr ASCENZI éleveur et propriétaire du droit de dépaissance sollicitant la réouverture du milieu, qui consiste à couper les jeunes sapins, épicéas, mélèzes et tout arbre cassé par la neige ou mal formé.

Sur présentation du dossier, les travaux effectués par la famille ASCENZI seront entièrement financés par des fonds européens à hauteur de 10.000,00€ l'an et ceci sur une période de 3 années.

Vu l'enjeu économique pour l'éleveur, un accord de principe a été pris ce jour là sur le terrain. Mais, Mr Joseph REY 1^{ER} adjoint avait précisé qu'il présenterait ce dossier au Conseil Municipal pour qu'il donne son aval définitif, en précisant que s'il y avait des arbres qui pouvaient être vendus à l'industrie, la Commune les vendraient à un exploitant forestier.

Le bois en menu produit pourra être acheté par les particuliers.

Approuvé à l'Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Joseph GHILARDI Maire, lève la séance à 19H00.

Le Maire,

J.GHILARDI